



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 22 OCTOBRE 2024

Mairie de Groissiat

Date de convocation : le 17 octobre 2024

Présents : Mesdames Patricia Deguerry, Pascale Amorim, Evelyne Morand, Nathalie Balland, Déborah Beauchesne, Magalie Gaillot, Sandrine Mastronardi, Stéphanie Volle.

Messieurs Eric Roposte, Sébastien Brulhart, Laurent Delley, Fabien Dugas, Xavier Faivre, Jean Neto.

Excusé : Monsieur Hervé Amiot.

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Mme Patricia DEGUERRY, Maire.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de conseil municipal du 17 septembre 2024.

Compte rendu des décisions du Maire.

Compte-rendu des commissions :

Finances – Affaires juridiques – Informatique.

- Travaux – Forêt.
- Affaires scolaires - vie associative – culturelle – sociale / communication.
- Cadre de vie – Environnement – Citoyenneté.

Délibérations :

. Budget : libération de retenues de garantie.

. Demandes d'admissions en non-valeur du Service de Gestion Comptable d'Oyonnax.

. Cimetière communal : reprise des concessions à l'état d'abandon dans le cimetière de Groissiat.

. Convention de partenariat financier entre la Commune de Groissiat et Haut-Bugey Agglomération : transfert des eaux usées de Martignat vers la station d'épuration de Groissiat. Travaux d'extension du réseau électrique nécessaires au raccordement du poste de refoulement n°2 (cimetière).

Informations communales et communautaires.

Questions diverses : Prochaines commissions. Prochaines réunions du conseil municipal.

Monsieur Sébastien BRULHART est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du mardi 17 septembre 2024 est approuvé.

Compte rendu des décisions du Maire

. Madame le Maire informe l'assemblée des craintes évoquées dans le cadre de l'Assemblée Générale des Maires du Département le 18 octobre à Bourg en Bresse. En effet, dans le contexte de crise budgétaire actuel, l'Etat fait peser sur les collectivités, dont les communes, une part importante de responsabilité concernant l'endettement auquel le pays doit faire face. Cette mise en cause, injuste, est très mal vécue par les maires qui se sont largement exprimés à ce sujet. Les coupes budgétaires qui sont annoncées vont, une fois de plus, impacter les marges de manœuvres de nos communes, maillon pourtant essentiel de notre société.

. La procédure de recrutement d'un personnel au service administratif est en voie d'achèvement.

Compte-rendu des commissions

Commission finances – juridique – informatique : la commission ne s'est pas réunie.

. Factures : pas d'observations.

. Trésorerie : stable.

Commission travaux – forêt : la commission ne s'est pas réunie.

Travaux :

. Trottoir endommagé ZI du Marais : les travaux de réfection du trottoir devant le transporteur Oberson-Coquelle au bout de la ZI du Marais sont programmés et devraient être achevés mi-novembre.

. Travaux Rue Jobin : le calendrier d'appel d'offres et de déroulement du chantier a été validé. Lancement prévu le 04 novembre. Dans le même temps, une réunion destinée à recenser les éventuelles interventions sur réseaux secs et humides, est programmée avec les services de Haut Bugey Agglomération, Aintégra et l'Adia.

Forêt :

L'ONF nous a demandé d'interdire l'accès au chemin forestier desservant la zone de bois secs devant être mise en vente en novembre. En effet, les vents forts qui se produisent régulièrement ont occasionné des chutes d'arbres. Afin d'éviter tout danger pour les usagers, un arrêté municipal a été pris pour interdire l'accès jusqu'à la fin de la période d'exploitation, c'est-à-dire au plus tard fin mai 2025.

Commission affaires scolaires, vie associative, culturelle, communication, social (ASAC) :

Relais Petite Enfance Itinérant (RPEi) : Un premier bilan a été fait le 8/10/24 avec l'animatrice. Les retours sont positifs avec une bonne participation des assistantes maternelles et des familles qui appellent pour avoir des renseignements administratifs. Une nouvelle assistante maternelle s'est installée à Groissiat, elle participe régulièrement au RPE. La période test se termine en décembre, un second point sera fait pour une éventuelle reconduction du dispositif.

Arbre de Noël : Validation des activités proposées et du goûter

Paniers gourmands : des suggestions ont été formulées pour la composition et la présentation.

Repas des aînés : Validation du devis pour le repas.

L'animation sera assurée par Bernard Crozier en binôme avec une chanteuse.

Prochaine commission fixée le jeudi 28 novembre à 18h30 pour la préparation des paniers gourmands et de la décoration de la salle pour le repas des aînés du dimanche 1^{er} décembre.

Commission Cadre de vie – environnement :

1/Travaux Eglise : Comme prévu, Azélie GAUTHIER, assistante responsable de la commission Diocésaine d'art sacré (CDAS), ainsi que les membres bénévoles de cette commission, ont assisté à la réunion organisée par la municipalité le 14 octobre sur place en présence du Père Revel et de Claire Marron. Le but était de présenter les travaux envisagés. Mme Gauthier doit établir un compte rendu exposant les observations éventuelles.

Notre électricien avait également été convié pour présenter différents éclairages intérieurs.

A l'occasion de cette visite, nous déplorons le constat de vandalismes sur les dalles en verre abritant les éclairages au sol à l'extérieur.

2/ Borne tactile : La borne devrait être posée première quinzaine de novembre suivie d'une formation à l'utilisation pour les élus en charge du sujet et le personnel administratif.

3/Illuminations : Les préparatifs sont en cours afin que les illuminations soient prêtes à fonctionner fin de semaine 49.

4/ Bâche d'Ijean : L'avis favorable du SDIS ayant été recueilli et la finalisation de l'acquisition foncière étant confirmée, les travaux vont être réalisés d'ici la fin de l'année par l'entreprise Serrand TP, dont l'offre s'est avérée la plus concurrentielle.

5/ Fleurs de la Toussaint : livraison conforme à nos attentes. Les plantations vont être réalisées par notre service technique.

6/ Vidéoprotection : Le rendez-vous initialement prévu le 30 septembre avec la société Eiffage a été reporté au 28 octobre en bureau pour échanger sur ce sujet d'un point de vue technique, administratif et financier.

7/ Pesée des poteaux incendie : la convention avec la SAUR a été renouvelée. Le rapport de vérification nous sera adressé en mars 2025 .

Délibérations

La Commune informe que les présentes décisions peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

. Budget : libération de retenues de garantie.

Madame le Maire, suite à un signalement effectué par le Service de Gestion Comptable (SGC) d'Oyonnax :

. indique que suite aux travaux d'aménagement de la mairie et de la salle des fêtes qui se sont terminés en 2017 (1) et aux travaux d'aménagement de la Place Saint Cyr qui se sont achevés en 2018 (2), il convient de libérer les retenues de garantie des entreprises selon références suivantes :

(1) Girod Moretti : pièce 371250331 pour 2 593.86 € (situation 1) ; pièce 378170331 pour 555.66 € (situation 2) et pièce 393510231 pour 256.45 € (situation 3).

(2) De Sa Serrurerie Métallerie : pièce 498690231 pour 4 257.41 € (situation 1) et pièce 511820031 pour 220.39 € (dgd)

. souligne qu'il s'agit d'une écriture comptable puisque les retenues ont été réglées lors des paiements des factures initiales.

Pour procéder à cette libération des retenues de garantie, Madame le Maire explique que le SGC nous demande de lever la prescription.

Ainsi, au vu de ces éléments, sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

. d'accepter de lever la prescription.

. d'autoriser Madame le Maire à libérer les retenues de garantie susvisées concernant les sociétés De Sa et Girod Moretti.

. d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision.

. Admission en non-valeur de créances non recouvrées, demandes d'admissions en non-valeur du Service de Gestion Comptable d'Oyonnax.

Madame le Maire rappelle que le Service de Gestion Comptable d'Oyonnax est chargé de recouvrer l'ensemble des créances pour le compte de la Commune.

Lorsque leurs services ont épuisé l'ensemble des moyens de recouvrement, lorsqu'il s'agit de créances minimales ou encore lorsque ces créances sont éteintes du fait d'une liquidation judiciaire d'entreprise par exemple, ils proposent au conseil municipal l'admission en non-valeur des titres concernés.

Au vu des éléments présentés par le Service de Gestion Comptable d'Oyonnax, sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les créances suivantes concernant :

Référence	Montant
Liste 6590690131 Créances irrécouvrables 2015, 2017	81.10 €
Liste 6963530931 Créances éteintes 2015	36.09 €
Liste 4764590131 Produits irrécouvrables 2012, 2020	130.70 €
Liste 5048650031 Produits irrécouvrables 2017	1.59 €

. Reprise des concessions à l'état d'abandon dans le cimetière de Groissiat

Madame le Maire expose :

La commune a engagé, il y a maintenant plus de 1 an, une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon dans le cimetière communal de Groissiat, conformément aux articles L.2223-17 et 18 ainsi qu'aux articles R. 2223-12 à 23 du Code général des collectivités territoriales afin que ce lieu retrouve un aspect fonctionnel, décent, à la hauteur de la mémoire de ceux qui y reposent,

Vu les Procès-verbaux de constat de l'état d'abandon des concessions, dressés sur site, les 16 décembre 2022 et 02 juillet 2024,

Vu la liste des concessions définitivement constatées en état d'abandon,

Considérant que lesdites concessions ont notoirement plus de trente ans d'existence et que la dernière inhumation a plus de dix ans,

Considérant que cette situation décèle une violation des engagements pris par les concessionnaires et/ou leurs ayants droit de maintenir la sépulture en bon état d'entretien et de solidité,

Vu la possibilité pour la commune d'inscrire certaines de ces concessions présentant un intérêt d'art ou d'histoire dans le patrimoine communal pour ainsi les préserver de la destruction et prendre en charge leur remise en bon état de conservation ainsi que leur entretien.

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article premier : De prononcer la reprise des concessions définitivement constatées à l'état d'abandon indiquées ci-dessous :

CARRE N° 1	TOMBE N° 2
CARRE N° 1	TOMBE N° 23
CARRE N° 2	TOMBE N° 3
CARRE N° 2	TOMBE N° 7
CARRE N° 2	TOMBE N° 26
CARRE N° 2	TOMBE N° 31
CARRE N° 3	TOMBE N° 2
CARRE N° 3	TOMBE N° 3
CARRE N° 3	TOMBE N° 4

Article deux : D'autoriser Madame le Maire à prendre un arrêté municipal de reprise des terrains affectés aux concessions listées à l'article 1.

Article trois : Plus aucune inhumation ne pourra avoir lieu dans les concessions reprises à compter de la présente délibération.

Article quatre : Les terrains repris, une fois libérés de tout corps, seront réattribués par la commune pour de nouvelles sépultures ou feront l'objet d'un réaménagement.

Article cinq : La présente délibération est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication. Elle sera portée à la connaissance du public, par voie d'affichage, à la mairie et au cimetière pendant un mois, transmis à la préfecture de l'Ain et la sous-préfecture de Nantua

Article six : Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article sept : La présente décision à caractère réglementaire peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

. Convention de partenariat financier entre la Commune de Groissiat et Haut-Bugey Agglomération : transfert des eaux usées de Martignat vers la station d'épuration de Groissiat. Travaux d'extension du réseau électrique nécessaires au raccordement du poste de refoulement n°2 (cimetière)

Madame le Maire rappelle que Haut Bugey Agglomération porte le projet de raccordement des effluents de la Commune de Martignat à la station d'épuration intercommunale située à Groissiat.

Ce projet implique la création de certains équipements indispensables dont l'installation d'un poste de refoulement sur une propriété communale, parcelle A 1133, située derrière le cimetière.

Le raccordement électrique de ce poste de refoulement nécessitant une extension du réseau, par délibération du 18 juillet 2023, la commune a validé le plan de financement du SIEA faisant apparaître une dépense totale de 33 200.00 € TTC répartie de la façon suivante :

. une dépense prévisionnelle nette à la charge de la Commune de 13 833.33 €.

. un montant pris en charge par le SIEA de 13 833.33 € également. Le FCTVA est récupéré par le SIEA directement.

Madame le Maire rappelle également que HBA avait donné son accord de principe, par écrit, pour le remboursement du montant étant à la charge de la Commune.

Les services de Haut Bugey Agglomération nous ont adressé un projet de convention (en annexe) en vue de formaliser le remboursement des frais engagés par la Commune.

Ce projet de convention n'appelle pas d'observations puisqu'il prévoit le remboursement intégral, sous trente jours, sur présentation des justificatifs de paiement par la Commune.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- . d'autoriser Madame le Maire à signer la convention susvisée avec Haut Bugey Agglomération.
- . d'autoriser Madame le Maire à procéder, en vertu de ladite convention, à la refacturation des fonds avancés.
- . d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Informations communales et communautaires

. Communales :

- . Lancement des appels d'offres des travaux de la rue Jobin début novembre.
- . Réunion publique Les Jardins d'Alex : cette présentation sera, a priori, programmée début 2025.
- . Une réunion avec les référents du dispositif Participation Citoyenne est prévue le lundi 18 novembre à 18h30 salle polyvalente, en présence des autorités de gendarmerie et de l'ensemble du conseil municipal.
- . Suite à une demande des chasseurs de Groissiat, nous étudions la possibilité de mettre à disposition un terrain pour installer un abri provisoire.

. Communautaires

- . Conformément à l'article 2313-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT), Madame le Maire remet et présente aux membres du conseil municipal le rapport d'activité 2023 de Haut Bugey Agglomération
- . Suite à la demande des services de Haut Bugey Agglomération, Madame le Maire informe que Claire Fabbro Martin, secrétaire générale de Mairie, sera référente eau et assainissement afin de faciliter la communication et le relais d'informations.

Questions diverses

. Prochaines commissions

- . finances : mardi 12 novembre 2024 à 18h30.
- . travaux : mercredi 13 novembre 2024 à 18h30.
- . ASAC : jeudi 28 novembre 2024 à 18h30.
- . Cadre de Vie : jeudi 14 novembre 2024 à 18h30

. Prochaines réunions de conseil municipal :

Un conseil municipal supplémentaire est prévu le mercredi 20 novembre 2024 car il est préférable de traiter un certain nombre de sujets avant le conseil du 11 décembre, date trop tardive pour permettre d'assurer le traitement des dossiers dans les délais requis.

Le dernier conseil du mercredi 11 décembre 2024 à 19h00 est maintenu, il sera suivi du traditionnel pot de Noël avec les agents.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire

Patricia DEGUERRY



Le secrétaire de séance

Sébastien BRULHART

